

Monographie de la commune de

*Saint-Cerette (1885.)*

---

par J. M. Sapine, instituteur.



R  
40  
298

# Monographie de la commune de SAINT-CEZERT

## Numéro 1

*Situation géographique, limites, étendu, distance au chef-lieu de quand on, de l'arrondissement, du département, description physique du PI, relief du sol, montagne, nature des roches qui les constituent, Curiosité naturel, richesse du sol, cours d'eau, leur débit, leur cru, leur propriété, station thermale, leur fréquentation.*

*Altitude ; climat ; vent ; température ; salubrité.*

=====

La commune de Saint Cécert, comprise dans l'arrondissement de Toulouse, canton de Grenade, est située à l'extrémité nord du département de la Haute-Garonne et confine à celui du Tarn-et-Garonne dont elle est séparée par les deux ruisseaux du Sécourieu et du Marguestaut.

Elle est limitée au nord et au nord-est par la commune d'Aucamville (Tarn-et-Garonne) ; à l'est par celle de Grenade qui est le chef-lieu du canton ; au sud par celle de Launac et à l'ouest par celle du Burgaud.

Sa superficie est de huit cent quatre-vingt-quatorze hectares. Elle est située à neuf kilomètres de Grenade et à trente-quatre de Toulouse.

Son territoire présente à peu près la forme d'un rectangle dont la longueur extrême est de quatre kilomètres, et dont la largeur moyenne est de deux mille cinq cents mètres. Ce qui donnerait une superficie de mille hectares s'il ne lui manquait à l'est une grande échancrure de terrains formant une surface d'environ cent hectares appartenant à la commune de Aucamville ; mais dont les habitants se considèrent au point de vue de la

fréquentation de l'église, de l'école et autres établissements publics comme étant de Saint-Cézert.

Au point de vue du relief du sol, la commune de Saint-Cézert se trouve en majeure partie située sur une plaine élevée, qui émerge de deux vallées vertes et fécondes du Merdans et du Marguestaut.

Une autre partie du territoire, formant un vaste triangle, est située entre le ruisseau du Marguestaut et la commune du Burgaud ; c'est la partie la plus accidentée, la plus boisée et la moins fertile de la commune.

La grande quantité de bois, essences de hêtre, qui se trouve dans cette section de la commune lui a valu le nom de section de Boissié.

La vallée du Merdans se trouve presque entièrement hors du territoire communal ; au contraire celle du Marguestaut le traverse sur un parcours assez étendu et forme une plaine basse et fertile qui est une source intarissable de richesse pour les habitants.

Le Marguestaut est un ruisseau qui prend naissance dans le territoire de Cadours et va se jeter dans la Garonne après avoir parcouru une étendue d'environ dix-huit kilomètres dont trois se trouve entièrement dans la commune de Saint Cézert. La longueur moyenne de la petite plaine basse qui borde ses rives étant d'environ deux cent cinquante mètres il s'ensuit qu'elle présente une superficie approximative de soixante-quinze hectares.

C'est dans ces soixante-quinze hectares que se trouvent les prairies naturelles les plus abondantes et les plus beaux champs de maïs que possèdent les habitants. Là, la jachère est inconnue et les cultures les plus épuisantes peuvent être pratiquées sans danger. Aussi chaque propriétaire possède-t-il une partie de

cette précieuse petite plaine qu'on appelle la rivière, et qu'on ensemence entièrement tous les ans.

Les coteaux qui de part et d'autre bordent la rivière sont généralement couverts de vignes et dans les parties les plus accidentés de bois (essence de chêne). Mais le phylloxéra qui a fait récemment son apparition à Saint-Cézert réduira à très peu de chose le revenu de cette partie du territoire communal.

Enfin au-dessus de ses coteaux d'une part et de ceux du Merdans et de l'un de ses affluents de l'autre, se trouve la plaine élevée sur laquelle est bâti le village de Saint-Cézert. Cette plaine, d'une longueur d'environ quatre kilomètres sur une largeur de mille mètres, a une superficie d'environ quatre cents hectares et est généralement fertile et bien cultivée.

Les blés et les fourrages artificiels y viennent bien. L'air y est sain les eaux des puits et des fontaines y sont généralement très potables. Les propriétés y sont très morcelées. Seul le domaine de Lamothe, qui s'étend en partie dans la commune de Aucamville a une étendue d'environ deux cents hectares et se trouve complètement exempt du système du morcellement. Le domaine a été à une époque récente le siège d'une ferme école dirigée par Monsieur Roland ex-maire de Toulouse alors propriétaire du château.

L'altitude du territoire de Saint-Cézert étant relativement élevée il s'ensuit qu'on y est exposé à tous les vents. Le climat y est généralement doux. Les températures extrêmes s'y maintiennent peu ; et toutes les cultures du climat girondin peuvent s'y développer avec succès.

=====

## Numéro 2

*Chiffres de la population d'après le recensement de 1881. Ce chiffre tend-il à diminuer ou à s'accroître ? Pour quelles causes ? Division en sections, hameaux, quartiers. Population approximative de chaque groupe ; nombre de feux, organisation municipale ; fonctionnaires municipaux et autres. Comment la commune est-elle desservie pour les cultes, les finances, les postes et télégraphes.*

*Valeur du centime. Revenus ordinaires*

=====

Le chiffre de la population d'une commune dépend de la quantité de travail que demandent les industries locales. Si le travail est considérable les salaires s'élèvent et les travailleurs accourent.

Si le travail se réduit, le prix de la main d'œuvre s'avilit et les ouvriers émigrent. En dix ans, de 1861 à 1872, la population Saint Cézert a diminué d'un quart. À la première de ces dates on recensait 418 habitants ; à la seconde ce chiffre tombe en a 332 habitants.

En 1876, elle paraît avoir atteint son minimum et elle est tombée au chiffre de 326 habitants. Depuis, elle s'est légèrement relevée, et a atteint en 1881 le chiffre de 330 habitants. Cinquante ans avant, c'est à dire en 1831, elle était de 437 habitants.

Les principales causes de la dépopulation des campagnes tiennent surtout à ce que l'outillage agricole s'étant perfectionné, un nombre assez considérable d'ouvriers sont devenus inutiles et ont été chercher dans les villes une occupation plus rémunératrice chez les industriels de toute sorte dont la fabrication s'est considérablement développée.

Dans 20 ans, l'agriculture a donc réalisé un immense progrès, puisque ces produits ont augmenté plutôt que diminué et qu'elle a pu économiser un quart du personnel agricole

Au de vue du mouvement de la population, voici le tableau des naissances et des décès des 10 dernières années :

Année	Naissances	Décès
1874	7	7
1875	3	8
1876	8	11
1877	6	4
1878	2	10
1879	8	5
1880	3	6
1881	7	6
1882	6	7
1883	7	5
1884	2	5
TOTAL	59	74

Excédant des décès sur les naissances 15.

La principale cause de cette infériorité des naissances sur les décès, qui a été d'ailleurs constatée dans toutes les parties de la France ou la richesse est très répandue tient surtout à ce que les gens aisés se préoccupent beaucoup plus de conserver ou d'agrandir leur bien être que d'augmenter le nombre de leurs enfants ; car on remarque que les plus nombreuses familles appartiennent généralement aux classes les plus pauvres ; c'est à dire celles qui n'ont que peu ou point de bien à conserver, ainsi qu'un petit espoir d'acquérir ; tandis qu'on voit chez la plupart des favorisés de la fortune le nombre des naissances réduit à sa plus simple expression.

Au point de vue cadastral, la commune de Saint Cézert est divisée en 3 parties.

Section A dite de Boissié ; section B du village ; section C de Lamothe.

Au point de vue des quartiers, hameaux, groupes d'habitations et nombre de feux on peut adopter le tableau suivant :

		Maisons	Ménages	Habitants
Agglomération formant le village		57	57	160
Hameaux et Fermes en dehors de l'agglomération	Boissié	3	3	10
	LaBeaudère	4	4	12
	Enténépay	3	3	12
	Haoubine	2	2	8
	Enjoudain	7	7	28
	Chrestian	4	4	15
	Enfouriés	3	3	15
	Magret	3	3	15
	Nucay	4	4	13
	Emperricoun	3	3	11
	Lamothe	6	6	31
		===	===	===
Total		99	99	330

La commune de Saint Cézert ayant moins de cinq cents habitants, a par conséquent un conseil municipal composé de dix membres. Actuellement ces dix citoyens sont :

MM. Sicard François, maire ;

Touzouli Jean, Adjoint ;

Costes Jean-Marie ; Monge Victor ; Sicard Quentin ; Labezin Henri ;

Roche Jean ; Mas Jacques ; Roche Jean-Baptiste ; Cazeaux Antoine.

À la tête de ce conseil se trouve un maire et un adjoint élus par lui et choisis parmi ses membres. Ces deux officiers municipaux sont M.M. Sicard François, maire et Touzouli Jean, adjoint.

Au point de vue religieux, le culte catholique étant celui de l'universalité des habitants, la paroisse possède un desservant qui est actuellement Monsieur Dussan Victor.

L'instruction est donnée par deux écoles, savoir :

1°- Une école publique de garçons dirigée par Monsieur Sapène Jean-Marie, instituteur.

2°- Une école libre de filles dirigée par trois sœurs de l'ordre de la Croix Saint André.

Le receveur municipal de Saint -Cézert habite Launac qui est à ce point de vue le centre autour duquel sont groupées un certain nombre de communes du canton de Grenade.

Pour le service postal et télégraphique, la commune de Saint-Cézert est desservie par un facteur rural venant directement du bureau de poste de Grenade.

La commune de saint-Cézert ne possède pas de biens communaux, elle n'a donc de ce chef aucun revenu. Elle n'a comme ressource que quelques droits à certains impôts tels que

chiens, permis de chasse, etc. dont la totalité prévue pour 1985 est de 230 francs.

Si de cette somme l'on retranche un cinquième pour l'instruction primaire, l'on voit qu'il reste seulement 184 francs disponibles pour les dépenses communales.

Ainsi la commune de Saint Cézert est-elle une des plus imposées du canton.

À 1884, la valeur du centime étant de 36 francs 60, le nombre de centimes ordinaires et extraordinaires imposés au budget communal a dû se monter au chiffre très élevé de 76 centimes.

=====

### **Numéro 3**

*Productions : quantités, culture principale ; procédés de culture, bois et forêt ; essences ; reboisement ; produits des forêts ; régime forestier ; vigne ; phylloxéra ; date de son apparition ; étendue de ses ravages ; animaux ; troupeaux divers ; chasse et pêche.*

*Produits de toute nature ; mines et carrières exploitées ou à exploiter ; usines, moulins, manufactures etc.*

*Voies de communication ; routes, ponts ; époque de leur construction ; voies-ferrées et autres moyens de transport ; moyens de communication avec les chefs-lieux du canton, de l'arrondissement, du département ; voitures publiques, diligences etc.*

*Commerce local ; mouvement des échanges ; foires et marchés. Mesures locales encore en usage.*

L'agriculture et l'unique occupation des habitants de Saint-Cézert. Tous leurs efforts sont absorbés par la culture du sol ; et si, dans leurs prévisions, ils éprouvent parfois des déceptions bien amères ce n'est pas de leur faute car ils cultivent la terre avec beaucoup d'intelligence et de zèle ; et ils ne sont pas

réfractaires aux idées de progrès ni aux nouveaux procédés de culture.

À Saint-Cézert, je l'ai déjà dit, il n'y a qu'une seule grande propriété, celle de Lamothe qui a été autrefois une ferme école et qui est encore aujourd'hui, grâce à l'excellente direction de Monsieur Monge, son propriétaire, une ferme modèle.

Le reste de la commune se trouve donc morcelé entre les mains de propriétaires très aisés qui sont chacun à la tête de leurs ouvriers et sont pour la plupart les principaux facteurs de l'exploitation de leur sol.

La principale culture à Saint-Cézert autrefois était celle du blé ; on évalue à quatre mille hectolitres le rendement général qu'on attendait dans les bonnes années ; aujourd'hui le chiffre a diminué de près de la moitié, et la récolte moyenne ne dépasse guère deux mille cinq cents hectolitres.

C'est la baisse du prix du blé qui a amené cette révolution économique. Les propriétaires, voyant que le blé ne payait plus les travaux, ont remplacé cette culture par celle de la luzerne (sainfoin du pays) qui leur a donné d'excellents résultats.

À l'heure qu'il est, en 1885, on peut évaluer sans exagération à quatre mille quintaux métriques le fourrage qui sera exporté est livré au commerce par notre agriculture.

Un évaluant ce produit à six francs le quintal, on trouve un revenu net de 24 000 francs pour le fourrage.

De même la culture de l'avoine qui autrefois était nulle, a compensé un peu la diminution de celle du blé, et quoi qu'elle soit encore peu étendue, elle est généralement pratiquée pour varier les assolements.

Quant au maïs, il n'est cultivé que dans la Rivière et dans les défrichements de luzerne. Les habitants ne vendent guère cette denrée, mais ils n'en achètent pas et ils en récoltent assez pour élever quelques porcs ainsi qu'une énorme quantité de volaille

qu'ils vont vendre au marché de Grenade, et quelquefois aux foires de Cadours, Launac, Lévignac, etc.

Enfin, la culture de la vigne est une de celles qui réussissent le mieux à Saint-Cézert ; mais l'apparition récente du phylloxéra dans la commune sera pour les habitants une épreuve des plus cruelles. Presque tous les vignobles sont situés sur des coteaux ou des terrains pauvres ; et on ne saurait prévoir un genre de culture possible là où la vigne périra. On le voit, c'est là un point noir et une menace pour l'avenir de notre prospérité agricole. Pourtant on plante quelques vignes et on peut évaluer à trente-cinq ha ces nouveaux essais de viticulture.

Quant au bois et forêt, on les a défrichés partout où le font a paru susceptible d'être utilement cultivé, et ils se réduisent à peu de choses. À peine pourrait on en trouver cinquante hectares au plus dans les terrains en pente et généralement peu ou point cultivables.

Les principales races d'animaux existant à Saint-Cézert sont représentées par le bœuf, le cheval, la brebis et les volailles.

Si l'on exempté quelques juments poulinières qui sont employées à la production de mules et mulets, le bœuf et le cheval ne sont représentés à Saint-Cézert, sauf quelques rares exceptions, que par des animaux de travail, et l'élevage ne se fait ne se fait pas ; mais en revanche , il y a de nombreux troupeaux de brebis, et on peut évaluer à six cent cinquante le nombre de ces bêtes utiles entre toutes aux maître-valets dont elles constituent le principal revenu, et aux maîtres qui partagent les bénéfices avec eux, et qui ont en sus un fumier chaud et fécondant pour leurs terres appauvries.

Quant aux volailles elles sont représentées par toutes les espèces connues dans le pays. Poulets, dindons, canards, oies, pigeons sont élevés avec le plus grand soin et donnent les plus beaux revenus en même temps qu'un fumier précieux. Le lapin

domestique, vu la facilité de ses goûts, est aussi élevé avec succès.

Mais par exemple, ce sont là des revenus spéciaux aux ménagères, les hommes n'y touchent pas. Volailles et lapins se transforment généralement en robes, fichus, rubans, dentelles et mille autres instruments de toilette ou ustensiles de ménage ; Car les femmes de nos paysans sont aussi jalouses d'avoir un bon intérieur qu'un bel attifement. Chez la fermière diligente, la volaille pourvoit à tous les besoins ; aussi ne néglige-t-elle rien pour faire fructifier cette partie de ses revenus, et il n'est pas une jolie robe de nos jeunes filles des champs qui ne représente le prix d'une et quelquefois de plusieurs couvées de ces excellents petits poulets que les gourmets de nos grandes villes aiment tant.

Pourtant malgré ces moyens d'entretenir dans nos campagnes l'aisance et la prospérité, il existe actuellement un malaise dans la production agricole ; et, quoi que peut être la recherche de ses causes soit ici un hors d'œuvre, je vais essayer d'en découvrir quelques-unes et me permettre de faire connaître les remèdes qui me paraissent les plus propres à remédier à cet état de choses.

À mon avis, les agriculteurs se trouvent trop souvent dans des conditions économiques mauvaises pour arriver à de bons résultats. Beaucoup de terres, et généralement les plus fertiles, sont mal groupées ; les propriétés sont trop morcelées ; les parcelles trop éloignées les unes des autres ; et les ouvriers des champs que nos lois fiscales et surtout les droits de mutations entre vifs lient trop étroitement à leur terre se trouvent généralement trop éloignés du centre de leur exploitation ; leurs champs sont trop éparpillés et leurs efforts se subdivisant à l'infini, se stérilisent et aboutissent souvent à une culture irrationnelle, partant improductive.

Depuis la révolution de 1789, le territoire français s'est divisé et morcelé à tel point qu'il se trouve aujourd'hui dans nos communes rurales des propriétés souvent considérables qui se composent uniquement de petites parcelles de moins d'un demi-hectare et même d'un quart d'hectare, éloignées les unes des autres ; éloignées surtout du centre de leur exploitation et où toute culture rationnelle devient impraticable au grand détriment de la production. Quand un cultivateur à une propriété aussi morcelée, c'est un grand malheur pour lui ; et il arrive souvent que là où il suffirait d'un homme et d'une paire de bœufs pour faire aller une certaine contenance il faut plusieurs hommes et plusieurs paires.

Rapprochons l'outil de l'ouvrier, mettons le paysan près de sa terre, elle lui rapportera davantage.

Supposons un hectare de terre à labourer en une seule pièce ; en deux jours ce labour se fera ; ensuite labourons la même contenance en quatre ou cinq parcelles éloignées les unes des autres ; nous emploierons un jour de plus conséquemment nous perdrons dix francs de travail à chaque labour. Supposons que cette opération se renouvellent quatre fois par an ; voilà quarante francs de perdus. On voit par là quelle économie sérieuse de temps et d'argent on pourrait obtenir en favorisant un groupement logique de terre et combien de francs par hectolitre de blé le paysan français économiserait s'il n'était pas réduit ainsi à gaspiller ses efforts en déplacement inutiles et onéreux.

Aujourd'hui la terre de France est une mosaïque ; elle est morcelée jusqu'à l'éparpillement. Il y a un tel excès dans la division de la propriété que dans presque toutes les communes il arrive qu'on ne peut ensemer certains quartiers qu'à condition de faire tous les voisins la même semence, et comme il arrive que les partisans de la routine sont toujours plus

entêtés que les autres, il en résulte dans la plupart des cas que la culture ne fait aucun progrès, au grand détriment de la production ; On sème du blé une fois tous les deux ans, on laboure ensuite, et puis plus rien. Voilà un des plus grands malaises dont souffre la production à Saint-Cézert et dans toute la France en général.

Quelle différence entre le rapport d'une propriété ainsi éparpillée et celle d'un propriétaire qui a le bonheur d'avoir pu arrondir son domaine.

Pour se rendre au travail, le premier a quelquefois à faire un, deux ou trois kilomètres, le second n'a qu'à faire cent pas et trouve son outil. Si l'on veut fumer son champ, il fait à grand-peine quatre ou cinq voyages par jour, tandis que l'autre en fait dix. Si le premier a de mauvais voisins, il est toujours en querelle pour des bornes ou des fossés, et les mauvais voisins abondent quand on en a un aussi grand nombre. Le second n'a presque pas de voisin ; un large fossé entoure son domaine, et il est borné pour toujours. Tandis que l'un est toujours en peine afin d'avoir des passages libres pour toutes ses parcelles, doit consulter et imiter la culture voisine pour n'être pas dans l'embarras ; l'autre, maître chez lui, fait à peu près tout ce qu'il veut, fume, sème, laboure, transforme et récolte double du premier.

On le voit, il existe là une cause réelle de malaise au point de vue du travail du sol. Mais il en existe une autre qui ne présente pas moins d'inconvénients.

Les mêmes causes qui ont amené en certains lieux un morcellement illogique du sol ont eu aussi pour résultat de mettre entre les mains de détenteurs incapables certaines propriétés qui ne leur rapportent presque rien. S'il n'y avait pas d'entrave dans les ventes elles seraient plus communes, partant

plus faciles ; Et toutes ces terres mal cultivées rentreraient bien vite en des mains capables d'en tirer un revenu.

Tels sont à mon avis les inconvénients auxquels il faut parer. Maintenant voici le remède :

Oh ! Je me garderais bien de proposer le rétablissement du droit d'aînesse ; non je ne rêve rien de ce qui nous remettrait dans l'ancien régime. Je reconnais que la révolution en donnant la terre au paysan lui a donné la dignité et l'indépendance dont il jouit ; mais ce que la révolution lui a donné il est regrettable que nos lois fiscales l'aient en quelque sorte cloué entre ses mains. Le paysan jouit, il est vrai, pleinement de ce qu'il a ; mais malheureusement il ne peut le vendre ou l'échanger sans se ruiner. Je sais bien qu'on fait des échanges, on a fait en sorte de les faciliter ; mais cela n'est pas suffisant pour amener un groupement rationnel des terres.

On sait ce que coûtent les droits de mutations entre vifs ; ils sont tellement élevés que celui qui vendrait sa propriété pour en acheter une autre plus à sa portée perdrait en frais divers près d'un dixième de ses avoirs ; et comme il se trouve que tous frais payés, la propriété ne rapporte annuellement qu'un trentième de la valeur de son capital il faudrait trois ans de travail et de prospérité à un homme pour espérer avec ces revenus une telle transformation. Or, toutes les fois qu'un homme achète une terre qui le carre, le vendeur la lui fait payer plus qu'elle ne vaut, c'est un frais en plus. Conséquemment un propriétaire ne peut vendre son fonds pour en acheter un autre sous peine de ruine ; il est obligé d'en garder une partie, sinon toute, dans de détestables conditions ; et, finalement, sa propriété et toutes les propriétés en général sont mal cultivées. Nos lois fiscales placent l'agriculture dans des conditions économiques mauvaises ; il faut les réformer. Le paysan n'est plus comme autrefois attaché à la terre du seigneur, c'est vrai ;

mais il est trop lié à la sienne ; il est immobilisé ; son énergie qui fait la fécondité du sol, se dépense trop souvent en travaux inutiles. Qu'importe que je me lève matin, si mon outil est trop éloigné de moi, je ne ferai pas plus de besogne.

Il y aurait à ce sujet beaucoup de remarques intéressantes à faire ; mais je reconnais qu'elles seraient ici un hors-d'œuvre et je les passe, me contentant de signaler une des plus grandes causes de malaise dont souffre la propriété, c'est à dire le morcellement illogique du sol ; et de signaler à même temps le remède à y apporter et qui consisterait dans la suppression de tous les droits de mutations entre vifs à titre onéreux.

Beaucoup de chasseurs et très peu de gibier ; quelques rares petits poissons dans les ruisseaux du Marguestaut et du Merdans ; tel est en résumé le maigre bilan de ce que peut offrir Saint-Cézert aux amateurs de plaisirs cynégétiques et aquatiques.

Quelques carrières de marne peu exploitées et une mine de pierre à chaux abandonnée depuis plus de cinquante ans sont les seules traces que l'industrie minière ait laissées dans Saint-Cézert.

Pas de manufacture. Deux moulins, l'un à vent, l'autre à eau et qui ne fonctionnent presque plus représentent à eux seuls toute l'industrie du lieu. Un chemin vieux allant du Burgaud à Grenade par Saint-Cézert est la seule voie carrossable de la commune. Toutes les autres voies de communication sont à la fois mal établies et mal entretenues. Cela provient surtout de ce que la commune de Saint-Cézert ne peut avec ses prestations s'occuper à construire des chemins nouveaux. Le soin des chemins déjà établis absorbe toutes ses ressources. Pas de voies ferrées, pas de voitures publiques ; pas de commerce local ; pas de foires ni marchés, un isolement complet, telle est la

situation d'infériorité que créent à Saint-Cézert sa position géographique ainsi que le peu d'importance de son agglomération.

Les anciennes mesures ont généralement disparu. On a conservé seulement pour évaluer les surfaces l'Arpent qui vaut 56 ares 90 centiares ; l'Eminée qui vaut 42 ares 67 centiares ; la Pugnérée qui vaut 10 ares 67 centiares ; la Place qui vaut 2 ares et 37centiares ; et le boisseau qui vaut 1 are et 33 centiares.

=====

## **Numéro 4**

*Étymologie probable du nom ; histoire municipale ; traditions et légendes ; biographie sommaire des personnages célèbres nés dans la commune ; idiomes ; chants ; mœurs, culte ; costume ; alimentation.*

*Monuments. Archives communales ; documents officiels destinés à établir l'histoire de la commune ; ouvrages ; monographies ; écrits sur la commune ; auteurs ; éditeurs, etc.*

L'absence complète d'archives communales ne nous a pas permis d'établir un historique quelconque de la commune. Une obscurité complète règne donc au sujet du passé de Saint-Cézert. Rien dans les traditions populaires, les chants, les légendes, les récits des anciens ne dénonce un état de chose digne d'être noté.

Actuellement, la population suit au point de vue des mœurs, du costume, de l'alimentation, du langage, l'ensemble du mouvement général des populations qui tend à l'uniformité d'un bout de la France à l'autre. Pas de traits saillants. Pas d'écrits sur la commune, rien qui soit digne d'être noté ; tel est le maigre butin qui a été le résultat de nos investigations et de nos recherches à ce sujet.

## **Annexe au titre IV.**

Enseignement. =====

Historique de l'enseignement et des écoles dans la commune aux diverses époques. Description de l'école ou des écoles publiques actuellement existantes. Plan des locaux à un centimètre par mètre. Dans quelle mesure les besoins sont-ils satisfaits ? Amélioration à réaliser. Fréquentation. État de l'instruction ; nombre des conscrits illettrés de la dernière année, des conjoints qui n'ont pas su signer leur nom. Institutions scolaires, bibliothèque, son origine, nombre des volumes, des prêts. Caisse des écoles ; caisse d'épargne scolaire. Traitement des maîtres ; loyer ; sacrifice à demander à la commune pour réaliser les améliorations nécessaires.

On ne saurait préciser l'époque à laquelle sont venus s'établir à Saint-Cézert les premiers instituteurs primaires.

La première délibération du conseil municipal relative à l'instruction date de 1833. Voici ce qu'elle dit : le maire président fait donner lecture de la circulaire de Monsieur le Préfet, relative à la répartition des fonds de secours et d'encouragement à l'instruction primaire.

Cette lecture faite le conseil municipal a observé que cette commune n'étant composée que de 437 individus pauvres et sans moyens, travailleurs et cultivateurs, la majeure partie, obligés de se procurer du millet pour vivre, ce qui fait que la commune n'a aucune ressource ni moyens, qu'elle possède deux instituteurs primaires qui ont été forcés d'exercer leurs écoles chez eux par le moyen de quelques boisseaux de blé pour rétribution.

En conséquence, le conseil municipal déclare que la commune ne peut point s'imposer pour le but proposé, étant déjà imposée

extraordinairement pour d'autres objets d'intérêt général et communal, à moins qu'ils ne plaisent au gouvernement de venir à leur secours.

On voit par la lecture de ce document que des instituteurs libres ont exercé avant 1833. Depuis cette époque, la commune s'impose des sacrifices ; mais les instituteurs sont mal logés ; et leurs écoles sont généralement de très petites salles foncées et peu disposées à cet usage.

Mais en 1848 la situation change.

Monsieur Jean Marie Etienne SANS-RIVALS prêtre à Saint-Cézert, lègue les sommes nécessaires à l'achat d'un couvent pour les sœurs de la Croix Saint-André, et les pourvoit d'une rente annuelle de six cents francs. Aussitôt les sœurs s'installent et l'école des filles est assurée.

Quant à l'école des garçons, elle se tient tantôt dans une salle, tantôt dans une autre ; mais toujours dans une médiocre installation. Enfin en 1854, le conseil municipal reconnaissant la nécessité d'avoir une maison commune et une maison d'école, décide d'aliéner tous les biens communaux que la commune possède et de faire l'acquisition de la maison de la dame LAVAL née RIVALS au prix de 3050 francs.

À partir de cette époque, l'école des garçons est installée dans les locaux qu'elle occupe encore aujourd'hui.

Voir plus loin le plan de la maison d'école.

=====

La maison d'école dont le plan donné ci-dessus montre la disposition est située au centre du village, et sous ce rapport elle ne saurait être mieux placée ; mais elle manque d'un préau couvert, et de plus, elle est insuffisante pour le local particulier de l'instituteur.

La fréquentation des écoles a lieu à Saint-Cézert d'une manière régulière ; généralement les populations tiennent à l'instruction ; et ce n'est que dans certains cas pressants tels que les travaux de la moisson et les vendanges, qu'il se produit quelques absences.

Les cas de maladie des parents ou des enfants, de grande pluie, boues, neiges, froid excessif, etc. viennent aussi qui s'y ajoutent ; mais aucune loi ne saurait les empêcher vu que ce sont des cas de force majeure.

À l'heure qu'il est, toutes les personnes appartenant aux nouvelles générations sont instruites, et il est bien rare de trouver des conjoints ou des conscrits illettrés. À Saint-Cézert les conjoints et les conscrits de 1884 ont tous su signer leurs noms ; et la plupart possédaient une instruction primaire assez étendue.

Les principales institutions ayant pour objet le développement et l'instruction primaire sont les cours d'adultes et les bibliothèques populaires.

Les cours d'adultes peuvent donner de bons résultats quand ils sont régulièrement fréquentés ; mais, outre qu'ils sont toujours une charge très lourde pour l'instituteur, les maîtres dont ils augmentent considérablement les travaux, ils ont souvent l'inconvénient d'être pour les jeunes gens le motif de réunions qui ne se font pas toujours à l'école, et vont contre le but que l'instituteur et les parents se proposent.

Bien plus sûre et plus efficace est l'institution des bibliothèques populaires. Le livre n'a pas besoin, lui, qu'on vienne le trouver, ni qu'on se dérange pour se le procurer. Un enfant le transporte à la maison ; et là, le meilleur lecteur, assis au coin d'un bon feu, fait la lecture pour tous ; jeune garçon ou jeune fille, celui qui lit bien lit à haute voix et chacun fait son profit des bonnes choses que le livre contient. Le lieu le plus moral ou la jeunesse

puisse passer ses veillées d'hiver est le sein de la famille ; point de mauvais exemples à suivre, point de mauvaises doctrines à écouter ; point d'habitudes ruineuses à contracter. La lecture est un profit pour tous. Quand on a bien lu, on va se coucher et on dort en paix jusqu'au lendemain.

On doit donc faire tout ce qui est possible pour développer le goût de la lecture et pour mettre à la portée des familles les ouvrages nécessaires à la diffusion de ce genre d'enseignement. Or, malgré tout ce qu'on a fait jusqu'ici, je ne crois pas me tromper en affirmant que nous n'avons encore à ce sujet qu'un commencement d'organisation, qu'une partie infime de ce que nous devrions posséder ; et, pour exprimer le fond de ma pensée, qu'un dixième à peine des ouvrages qui nous sont indispensables. À mon avis, l'organisation sérieuse des bibliothèques populaires doit être une des bases principales de notre enseignement national ; mais pour donner de bons résultats, elle ne doit pas être confiée absolument à l'initiative isolée des instituteurs ou des municipalités.

Comme toutes les institutions qui sont appelées à durer et à rendre des services considérables, elle doit être l'objet d'une organisation avec des règles spéciales, étudiées d'une part par l'administration, d'une autre part par les instituteurs eux-mêmes, et avoir une vie propre, des ressources particulières et une manière de fonctionner qui assure son succès.

Or, voici les principales critiques que l'on peut adresser à l'organisation actuelle des bibliothèques populaires :

1°- Les armoires bibliothèques sont presque partout trop petite.

2°- La plupart des livres concédés par le ministère de l'instruction publique sont peu goûté de nos lecteurs, vu leur caractère scientifique.

3°- Les ressources des bibliothèques sont insuffisantes.

4°- Pour le choix des livres achetés par les municipalités, les instituteurs bibliothécaires sont insuffisamment renseignés par la simple liste des livres qui est entre leurs mains.

Voici maintenant les améliorations à réaliser :

1°- Le nombre minimum de livres que doit posséder une bibliothèque populaire devrait être fixée par un règlement.

2°- Ce nombre serait proportionnel au chiffre de la population de la commune.

3°- Chaque bibliothèque devrait posséder obligatoirement un certain nombre d'ouvrages dont le titre serait fixé dans les conférences cantonales et soumis à l'approbation préfectorale et communale.

4°- Jusqu'à complète installation des bibliothèques populaires, l'état serait sollicité de donner aux communes des secours en raison directe des sacrifices par elle consentis, et en raison inverse de la valeur de leur centime.

La bibliothèque populaire de Saint-Cézert a été fondée en 1879. La commune a fait à cette époque l'acquisition d'une armoire bibliothèque du prix de 60 francs, et quelques jours plus tard, elle s'est enrichie :

1°- D'une concession du ministère de l'instruction publique.

2°- D'une série d'achats faits tous les ans par la commune et qui ont porté les volumes à prêter aux familles au nombre de cent huit ; les livres de lecture à prêter aux élèves à 34, et les dépenses consacrées à ces achats à la somme de 162 francs.

Il a donc été fait en peu de temps un effort considérable pour l'organisation de la bibliothèque, et je puis affirmer que le goût de la lecture s'est développé, car le nombre de prêts de livres depuis 1881 a été en moyenne de 150 par an.

D'ailleurs, ce résultat que j'ai pu contrôler n'est peut-être que l'égal d'un autre résultat qui s'est produit à côté et en dehors de moi, et qui a contribué à augmenter le nombre des lecteurs.

En même temps que les livres de la bibliothèque se propageaient, beaucoup d'autres appartenant à des bibliothèques particulières se propageaient aussi et contribuaient heureusement à l'éducation populaire.

La caisse des écoles dont le but est de donner des fournitures classiques aux élèves indigents a aussi fonctionné à Saint-Cézert ; mais les sacrifices de cette nature ont peu coûté à la commune ; car les parents aiment à fournir à leurs enfants ce qui leur est nécessaire pour l'éducation ; et grâce à l'esprit d'économie des habitants, les cas d'indigence absolue sont assez rares dans notre commune.

La caisse d'épargne scolaire a aussi fonctionné, et deux livrets ont été pris au bureau de poste de Grenade ; mais l'esprit de cette institution est peu applicable dans une petite école telle que celle de Saint-Cézert.

Pour apprendre aux enfants à économiser leurs petits sous, il faut qu'ils en aient à leur disposition ; or, les enfants de la campagne jusqu'à l'âge de quinze ans en ont généralement peu, vu qu'ils n'ont pas l'occasion de les dépenser. Et quant à vouloir enseigner l'économie à leurs parents, ce serait un soin tout à fait superflu ; car le paysan est généralement économe, quelquefois avare ; mais en tout cas très bon ménager et de son argent.

Enfin, il nous reste à parler du traitement des instituteurs. Généralement les instituteurs, quoique peu payés, parviennent à se procurer une certaine aisance ; pour cela il est nécessaire qu'ils se trouvent dans un pays riche ou le secrétariat de la mairie est bien payé et où ils peuvent donner quelques leçons particulières.

Là où l'instituteur n'a pas ces ressources et est réduit à son petit traitement, sa condition est souvent misérable. Obligé comme père de famille de supporter les charges d'un ménage, et

comme instituteur à tenir un certain rang, il est réduit à vivre d'excipient et à supporter quelquefois, non seulement sa pauvreté, mais encore en surplus les railleries que lui prodiguent gratuitement les ennemis de l'institution. Pourtant il serait bien facile de faire quelque chose pour lui. L'instituteur est pauvre surtout au début de sa carrière. Il passe quinze années sans compter son stage comme adjoint, avant d'arriver à gagner cent francs par mois. Pourtant, c'est peu de chose que ces cent francs par mois pour un homme que sa position oblige à une bonne tenue.

Je demanderais, vu qu'il n'est pas possible de faire beaucoup dans ce temps où le budget de l'état est si obéré, qu'on supprimât la quatrième classe d'instituteurs et institutions afin que les uns pussent arriver au bout de dix années de services au traitement maximum, c'est à dire à 1200 francs et les autres à 1000 francs par an.

Tels sont à peu près les desiderata que j'ai à exprimer à la fin de ce travail.

Espérons que les pouvoirs publics jetteront les yeux sur la classe si intéressante des instituteurs, et qu'ils viendront à leur secours ; car la détresse chez l'instituteur nuit à sa considération tout autant qu'à son bien être ; et c'est ôter à son autorité que de le tenir dans l'avilissement auquel l'entraîne fatalement une trop grande pauvreté.

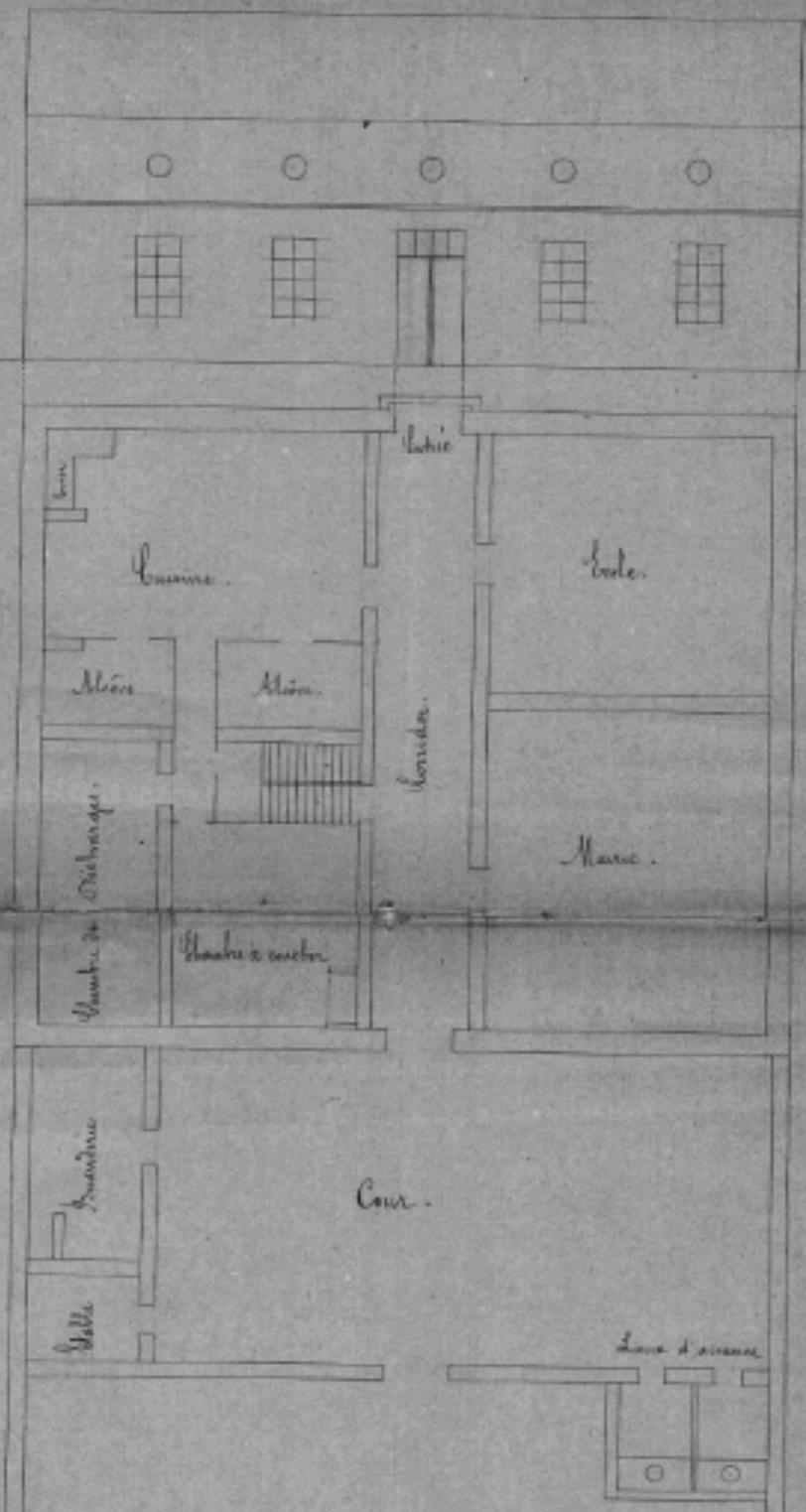
Fait à Saint-Cézert le 15 mai 1886

L'instituteur

JM Sapène

Plan de la maison de Saint-Louis à l'échelle de 1/1000. Dessiné par J. M. Lepage, architecte.

Elevation



Plan de l'Institutur : Continuation : A. 1855